



## Vente d'une voiture à un particulier et réclamation de l'acheteur

Par **getz**, le **23/12/2013** à **09:16**

Bonjour,

Suite à la vente de mon véhicule à un particulier, ( je suis moi meme particulier ), je précise que la vente a été faite dans les règles et aucun soucis avec l'acheteur à la signature de cette vente.

Voiture toujours suivi chez le concessionnaire de la marque avec entretiens à jour et factures à l'appui, + CT réalisé par le concessionnaire avec 0 défauts.

3 semaines après la vente, je reçois un email de l'acheteur qui a fait passé la voiture chez son garagiste de son village ( indépendant non concessionnaire de la marque )et son garagiste indique une fuite sur un joint au niveau du collecteur et indique à l'acheteur que c'est une fuite qui ne date pas d'aujourd'hui. L'acheteur m'envoie le devis de la réparation ( + de 650 € TTC ) et me demande de prendre en charge une partie de cette facture, voir tout.

Le véhicule vendue, d'occasion avec 163000kms n'était pas un véhicule neuf, meme s'il était suivi régulièrement chez mon concessionnaire ( BMW ) comment dois-je réagir à cette réclamation du particulier qui me menace de faire appel à sa protection juridique ?

cordialement.

Getz.

Par **Lag0**, le **23/12/2013** à **13:38**

Bonjour,

La seule garantie existante entre particuliers est la garantie des vices cachés.

L'acheteur doit donc démontrer qu'il y a vice caché, c'est à dire que le problème existait déjà au moment de la vente et qu'il n'avait aucun moyen de s'en apercevoir. Ceci doit être démontré par expertise et non par le petit garagiste du coin.

De plus, s'agissant d'un véhicule de fort kilométrage, ne sera pas considéré comme vice caché, une usure normale.

Par **getz**, le **23/12/2013** à **17:49**

Je vous remercie.

Cordialement.